CAAA
Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles
Alsace-Moselle

Aide à l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques

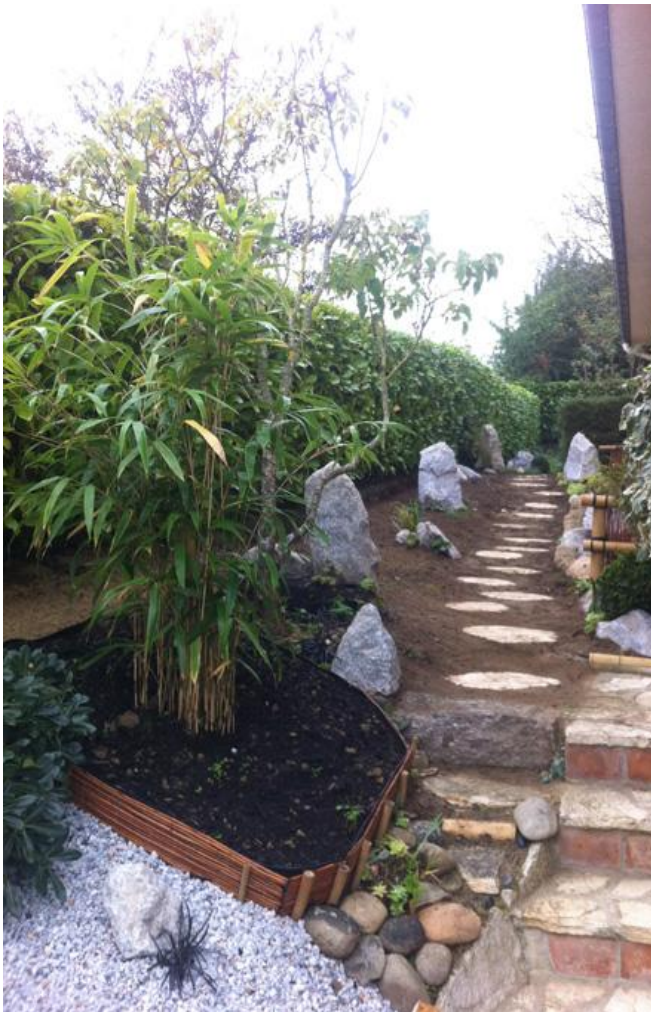

Vous faites appel à des travailleurs (salariés, apprentis, stagiaires ou bénévoles) sur votre entreprise : vous devez réaliser le Document Unique d'Evaluation des Risques.

Caisse du Bas-Rhin
2 rue de Rome à Schiltigheim – B.P. 20021 – 67013 Strasbourg Cedex
Tél. : 03.88.19.55.19 – Fax : 03.88.19.55.18 – E-mail : caaa67@caaa67.fr

Caisse du Haut-Rhin
132 avenue Robert Schuman – CS 11167 – 67053 Mulhouse Cedex
Tél. : 03.89.45.68.22 – Fax 03.89.46.41.34 – E-mail : caaa68@caaa68.fr

Caisse de la Moselle
64 avenue André Malraux – 57045 Metz Cedex
Tél. : 03.87.66.12.70 – Fax 03.87.66.12.71 – E-mail : caaa57@caaa57.fr

Retrouvez l'ensemble de ces documents sur notre site Internet : **www.3caaa.fr**

V1-2013 paysage

Pourquoi évaluer les risques professionnels ?

1. Enjeu social

Votre bonne santé, celle de vos collaborateurs et salariés
= la bonne santé de l'entreprise

Pour cela il faut :

- Evaluer les risques et mettre en œuvre des actions de prévention avec vos collaborateurs améliorent le dialogue social
- Des conditions de travail améliorées, cela permet d'avoir des collaborateurs plus motivés et fidèles
- Le Document Unique peut être votre support pour sensibiliser et servir de base de formation pour vos collaborateurs. Et réciproquement, chacun peut enrichir/actualiser le Document Unique.

2. Enjeu économique/organisationnel

- Un chantier ou un poste de travail bien organisé vous fait gagner du temps
- Le fait d'actualiser l'évaluation des risques incite à rechercher en permanence les meilleures méthodes de travail et les outils adaptés
- Un accident du travail ou une maladie professionnelle, cela a un coût pour l'entreprise
- Remplacement du collaborateur
- Heures supplémentaires pour les autres collaborateurs
- Retard de paiement ou non paiement par le client.

3. Enjeu commercial

- La suppression d'un risque permet de mieux se concentrer sur son travail
  = gain de productivité et de qualité
- Travailler dans de bonnes conditions améliore le professionnalisme de chacun
- Une entreprise dynamique et organisée donne une image de fiabilité et de confiance.

4. Enjeu juridique

- En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle de vos collaborateurs, **votre responsabilité de chef d'entreprise est engagée** en cas de carence d'évaluation des risques :
  - **civile** = faute inexcusable (responsabilité et réparation)
  - **pénale** (sanction)
- Mieux prévenir les risques, c'est protéger ses collaborateurs, mais c'est aussi protéger son entreprise
- La non-réalisation du Document Unique entraîne une contravention de 5ème classe pouvant aller jusqu'à 1.500 €.

DOCUMENT UNIQUE : MODE D'EMPLOI

1 Je liste toutes les activités exercées au sein de l'entreprise

Les activités effectuées par les salariés, les stagiaires, les apprentis et les agents de remplacement, doivent obligatoirement être reprises dans le document unique.
Je remplis une grille par activité.

2 Je recense les différentes tâches par activité

Pour chaque activité, mentionner toutes les tâches présentant des risques d'accidents ou réalisées dans des conditions dégradées. Il faut répertorier les tâches effectuées en fonctionnement normal mais également lors de situations exceptionnelles : bourrage, panne…

3 J'indique pour chaque tâche les situations à risques ou les risques d'accidents

4 Je note les mesures de prévention existantes

Indiquer les mesures organisationnelles, la qualification des personnes, les consignes, les modes opératoires, les équipements de travail, les protections individuelles…déjà en place pour maîtriser les risques identifiés.

5 J'évalue les situations à risques et les risques

Cette évaluation permet d'identifier les risques les plus importants et de dégager des priorités d'actions.

Niveau 1	Risque peu fréquent et/ou conséquences faibles
Niveau 2	Risque relativement fréquent et/ou conséquences moyennes
Niveau 3	Risque fréquent et/ou conséquences graves

6 Je détermine les mesures de prévention à mettre en œuvre

Ces mesures peuvent être techniques, organisationnelles ou humaines.

7 J'établis un planning de réalisation

A partir de l'évaluation des situations à risques et des risques, se donner une date limite pour mettre en place chaque mesure de prévention.

8 J'assure le suivi et la mise à jour des actions réalisées

Cette mise à jour doit être réalisée au minimum une fois par an.

LES CLES DE L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

- **La prise en compte du travail réel :** l'employeur attribue des tâches aux salariés ; c'est le travail prescrit. Les salariés les accomplissent avec des adaptations ; c'est le travail réel. Dans le cadre de l'évaluation, c'est le travail réel qu'il faut analyser, et non le travail prescrit. En effet, même sur des postes ayant fait l'objet de mesures de sécurité, le travail se déroule rarement comme prévu. C'est tout l'enjeu de l'analyse du travail réel.
- **La participation des salariés et de leurs représentants :** afin d'obtenir l'adhésion à la démarche et de traiter des conditions réelles d'exposition des salariés aux risques, ils doivent participer activement à l'évaluation, afin d'améliorer les conditions de travail. Cela permet aux acteurs de se responsabiliser.
- **Une démarche dynamique :** ce document unique doit vivre dans le temps et donc être réactualisé. Une personne ressource, interne à l'entreprise, peut être le gérant de cet état de fait et de la méthode.
- **« Le bon sens paysan » :** pensez aux mesures de prévention qui sont concrètement réalisables (budget réaliste, temps disponible, etc…)

TRUCS ET ASTUCES

- Faire une fiche par lieu de travail et/ou par machine.
- Se rappeler des antécédents (incidents, presque accident, accident et maladie professionnelle…).
- Penser aux éléments (mesures de prévention) que vous avez déjà réalisés.

Activité : ...*la tonte*... ❶

.....

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Document à conserver sur l'exploitation agricole

Date : .....

❷ Tâches	❸ Situations à risques	❹ Mesures de prévention existantes	❺ Évaluation	❻ Mesures de prévention à réaliser	❼ Travaux prévus le	❽ Travaux réalisés le
Déplacement de la camionnette	Risque routier	- Arrimage du matériel - Respect du Code de la route	1			
Déchargement du matériel	Circulation/ écrasement	- Mise en place du balisage avant chaque chantier	2	Achat et port d'un gilet fluorescent lors de travaux à proximité des routes	Janvier 2013	
Activité de tonte	Projections	- Port de vêtement de travail, lunettes de protection et chaussures de sécurité	1			
	Insolation	- Port de la casquette et vêtement de travail	1	Prévoir une bouteille d'eau dans la camionnette	Juin - Juillet 2013	
	Bruit	- Port de casque ou bouchons d'oreilles	1	Achat d'un matériel moins bruyant	Automne 2015	
Entretien/ Remplacement de la lame	Coupure/choc	- Formation au poste de travail - Port des gants anticoupures	2	Achat d'outils adaptés	Mars 2013	

Exemple

Le document unique doit être mis à jour lors des changements importants concernant le travail ou les installations et au moins 1 fois par an.

Retrouvez ce tableau, ainsi que toutes les formations proposées sur le site internet des 3 Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles : *www.3caaa.fr*